
Conseil économique et social

Session de fond de 2005

Débat général

39e séance

Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies [7 e)]

Introduction et décision sur le projet de résolution [E/2005/L.38](#)

Le représentant de l'Indonésie présente et révisé oralement le projet de résolution, au nom des auteurs énumérés dans le document, et annonce que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Guinée, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Nigéria, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et Turquie.

Le Conseil adopte le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement.

À la suite de l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis fait une déclaration.

Le Conseil termine ainsi l'examen de l'alinéa e) du point 7 de l'ordre du jour.

Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit . . . [7 h]

Décisions sur les projets de résolution E/2005/L.25 et E/2005/L.37

Le Conseil adopte le projet de résolution E/2005/L.37.

À la lumière de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.37, le projet de résolution E/2005/L.25 est retiré par ses auteurs.

Décisions sur les projets de résolution E/2005/L.30 et E/2005/L.36

Le Conseil adopte le projet de résolution E/2005/L.36.

À la lumière de l'adoption du projet de résolution E/2005/L.36, le projet de résolution E/2005/L.30 est retiré par ses auteurs.

Coopération régionale – Thème : “Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : une perspective régionale”. [10]

Décision sur le projet de résolution E/2005/L.21

Le Conseil reprend l'examen du point de l'ordre du jour.

Il est annoncé que la France s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

Le Conseil adopte ensuite le projet de résolution E/2005/L.21.

Décisions sur les recommandations contenues dans le document E/2005/15/Add.1

Projets de résolution I et II

Le Conseil adopte les projets de résolution I et II.

Projet de résolutions III, IV et V

Le Vice-Président appelle l'attention du Conseil sur les incidences sur le budget-programme des projets de résolution III, IV et V, tel qu'il figurent à l'Annexe II, page 56, du rapport sur la soixante et unième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans le document E/2005/39-E/ESCAP/1359.

Le Conseil adopte ensuite les projets de résolution III, IV et V.

Projet de résolution VI

Le Conseil adopte le projet de résolution VI.

Projet de résolution figurant dans la section A du chapitre premier

Le Conseil adopte le projet de décision figurant dans la section A du chapitre premier.

Projet de résolution figurant dans la section B du chapitre premier

Le Conseil adopte le projet de résolution figurant dans la section B du chapitre premier.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement [13]*a) Développement durable**Introduction et décision sur le projet de résolution E/2005/L.35*

Le Conseil reprend l'examen du point subsidiaire.

Le représentant de la Jamaïque introduit le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Secrétaire fait une déclaration.

Le Conseil adopte le projet de résolution [E/2005/L.35](#), tel qu'il a été révisé oralement.

L'observateur de la République dominicaine fait une déclaration.

*d) Établissements humains**Décision sur le projet de décision E/2005/L.26*

Le Conseil reprend l'examen du point subsidiaire et adopte le projet de décision [E/2005/L.26](#).

*g) Administration publique et développement**Décisions sur les recommandations contenues dans le document E/2005/44, Supplément No 24*

Le Conseil reprend l'examen du point subsidiaire et reporte la décision sur la recommandation contenue dans le document [E/2005/44](#), Supplément No 24, à sa prochaine réunion.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme [14]*a) Promotion de la femme**Décisions sur les recommandations contenues dans les documents E/2005/27 et E/2005/27/Corr.1***Projet de résolution I*

Le représentant des États-Unis explique son vote avant le vote.

Le Conseil adopte le projet de résolution par 46 voix contre 2, avec 4 abstentions (vote enregistré).

À la suite de l'adoption du projet de résolution, l'observateur de la Palestine fait une déclaration.

Projet de décision

Le Conseil adopte le projet de décision contenue dans les documents [E/2005/27](#) et [E/2005/27/Corr.1](#).

Organisation des travaux

Le Vice-Président fait une déclaration.